

AMUNDI INDEX SOLUTIONS
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B206810
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA CATEGORIE D' ACTIONS

AMUNDI MSCI JAPAN SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF DR – GBP (D)
(ISIN : LU2469335025)

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes ont la même signification que dans les statuts de la Société (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Luxembourg, le **1^{er} octobre 2025**,

Cher/Chère Actionnaire,

Compte tenu du succès commercial limité de la catégorie d'actions **AMUNDI MSCI JAPAN SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF DR – GBP (D)** de la Société (la « **Catégorie d'actions** ») et du fait que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») estime que la valeur des actifs nets de la Catégorie d'actions n'a pas atteint un montant qu'il considère comme le niveau minimum pour que la Catégorie d'actions soit exploitée de manière économiquement efficace, et conformément à l'article 28 des Statuts, et au Chapitre (« *Liquidation, Réorganisation ou Fusion* ») du Prospectus, le Conseil d'administration a décidé de clôturer la Catégorie d'actions comme indiqué ci-dessous :

Code ISIN	Suspension du marché secondaire (à partir du jour ci-dessous inclus)	Suspension du marché primaire	Jour de liquidation (dernière clôture de la VL du jour ci-dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
LU2469335025	24/10/2025	28/10/2025 après 18 h 30 HNEC	06/11/2025	07/11/2025

Veuillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la clôture seront à la charge de la Société de Gestion.

De plus, le Conseil a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'actions au sein de la Catégorie d'actions sur le Marché primaire à compter du 28 octobre 2025, après l'heure indiquée dans le tableau ci-dessus. Les actionnaires de la Catégorie d'actions (les « **Actionnaires** ») peuvent donc continuer à demander le rachat de leurs actions sans frais, conformément aux dispositions du Prospectus, jusqu'à cette date.

Sur le Marché secondaire, le Conseil a décidé de radier les actions de la Catégorie d'actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées à partir du 23 octobre 2025 après la clôture des bourses concernées. Par conséquent, le dernier jour de négociation (achat/vente) des actions de cette Catégorie d'actions sur les bourses où elles sont cotées sera le 23 octobre 2025, jusqu'à la fermeture des bourses.

Pour les Actions vendues sur toute bourse où la Catégorie d'actions est cotée, la passation d'un ordre sur le Marché secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veuillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent

généralement pas être revendues directement à la Société. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

Enfin, le Conseil a décidé que tous les Actionnaires restants seront remboursés en un ou plusieurs versements à partir du 6 novembre 2025, à la Valeur liquidative finale du 6 novembre 2025 calculée le 7 novembre 2025.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes www.amundiETF.com/ « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil.